



## PROJET de DELIBERATION

n° 2025 –11

### Programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027

#### PROJET

#### « ROYAUME – Restauration et médiation sur des habitats et espèces à enjeux »

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2025 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, le quorum étant atteint,

**Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'appel à projet Biodiversité du programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027 ayant pour objectif de « Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes » ;

**Considérant** les enjeux liés à la biodiversité dans le Parc national de la Vanoise ;

**Considérant** l'importance pour le Parc de travailler en partenariat avec les socio-professionnels et notamment le monde agricole du territoire ;

**Considérant** la nécessité pour l'établissement de faire approuver la candidature, le projet, le programme d'actions, le budget et le plan de financement prévisionnels par l'organe délibérant de l'établissement.

**Considérant** la prise de responsabilité du chef de projet, le Parc national des Ecrins ;



Le Conseil d'Administration du Parc national de la Vanoise :

- Approuve la participation de l'établissement, en qualité de partenaire, au projet « ROYAUME – Restauration et médiation sur des habitats et espèces à enjeux »;
- Approuve le budget prévisionnel et le plan de financement du projet pour le Parc national de la Vanoise :

Ressources	Montant ROYAUME	Taux
Europe (FEDER)	164 996.79 €	60 %
État (FNADT)	27 499.47 €	10 %
Département de la Savoie	27 499.47 €	10 %
Autofinancement	54 998.93 €	20%
Total	274 994.66 €	100 %

- Autorise, Xavier EUDES, en sa fonction de Directeur, à demander la subvention FEDER pour le dit projet et à réaliser les démarches relatives à ce projet, à l'exception de toute décision augmentant le montant total des dépenses éligibles ou modifiant le taux de financement ;
- S'engage à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature du projet ci-dessus mentionné ;
- S'engage à préfinancer l'opération, pour ce qui le concerne, dans le cas de l'obtention d'un concours communautaire ;
- S'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- Sollicite, par l'intermédiaire du chef de projet, une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER – Massif des Alpes, à hauteur de 60%, d'un montant subventionnable de 274 994.66 €, soit 164 996.79 €
- Sollicite, par l'intermédiaire du chef de projet, une aide de l'Etat à hauteur de 10 %, soit 27 499.47 € ;
- Sollicite, par l'intermédiaire du chef de projet, une aide du Département de la Savoie à hauteur de 10 %, soit 27 499.47 €.

Adopté à Frontenex, le 11 mars 2025

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

  
**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**  
135, Rue du Docteur Julliard  
73000 CHAMBERY  
FRANCE